



FICHE RÉFLEXE EMBALLAGES MÉNAGERS : Info-tri – Filière Vins & Spiritueux

Tous les savoirs utiles pour déployer la nouvelle signalétique de tri sur les emballages ménagers

L'information du consommateur est un point central de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC - Art. 17). Afin d'accompagner le déploiement de l'extension des consignes de tri, **une nouvelle signalétique de tri a été développée pour inciter les consommateurs à déposer tous leurs emballages dans le bac de tri**. Cette signalétique de tri harmonisée (Triman et Info-tri) devra être apposée obligatoirement sur tous les emballages ménagers à partir du 1^{er} janvier 2022 et au plus tard le 9 mars 2023.

Pour accéder au kit de déploiement, les entreprises concernées doivent adhérer auprès d'Adelphe. Pour devenir client, [cliquez ici](#).

La nouvelle Info-tri vous garantit :



Une conformité aux exigences réglementaires :
validée par les pouvoirs publics



Une efficacité de l'information délivrée aux consommateurs :
testée et approuvée par les consommateurs



Une simplicité de mise en œuvre :
modulable en fonction de vos contraintes

1 exemption qui vous concerne :

Bouteille en verre pour boisson :

Votre bouteille en verre pour boisson est exemptée de cette obligation de marquage, ainsi que les unités d'emballage qu'elle contient comme le bouchon, l'étiquette, la capsule ou la coiffe.

Notez que vous pouvez apposer ces marquages de **manière volontaire**, afin de réaffirmer le geste de tri et valoriser votre engagement responsable.



Autres exemptions :

- Emballages entre 10 et 20 cm²
- Emballages de moins de 10 cm²

Il existe deux types de chartes graphiques pour l'Info-tri :

1 La charte graphique pour les produits vendus en France

Le Triman est obligatoire et indissociable des consignes de tri



Tous les éléments séparables à la consommation doivent être représentés et séparés par un signe +.

Les éléments peuvent être représentés par des pictogrammes et du texte, par des pictogrammes seuls ou du texte seul.

La mention « bac de tri » (ou « tri verre » pour les emballages en verre) désigne clairement la destination des emballages, quels qu'ils soient.

L'accroche « le tri + facile »

incite au geste et décrit immédiatement le bénéfice. Plébiscitée par les consommateurs lors des pré-tests, l'accroche a une valeur servicielle attribuée à la marque. (Mention d'information facultative)

Laisser le bouchon sur la bouteille

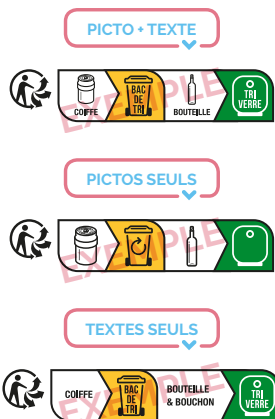
Mention d'information facultative



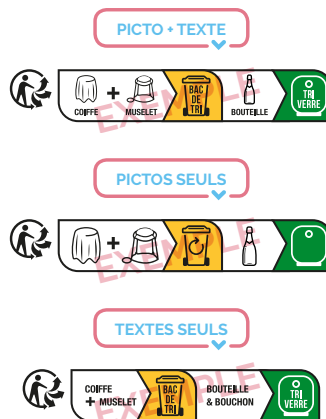
Les zones « accroche » et « destination » adoptent les **couleurs repère du tri** : vert pour les emballages en verre, jaune pour les autres. Possibilité de créer son info-tri dans le monochrome de votre choix (noir, blanc, bleu) tant que c'est visible et lisible.

Exemples concrets

BOUTEILLE VIN TRANQUILLE :



BOUTEILLE EFFERVESCENT :



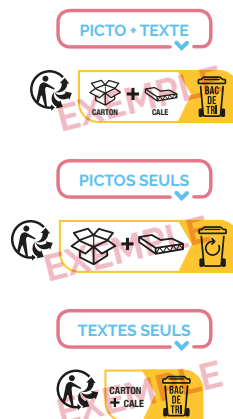
BOUTEILLE + CARTON :



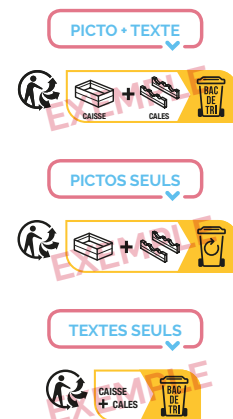
BAG-IN-BOX® (BIB) :



CAISSE CARTON :



CAISSE BOIS :



Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous vous recommandons d'apposer sur vos cartons l'info-tri de l'ensemble des éléments qu'il contient (dont les bouteilles et ces éléments) pour donner l'information la plus précise possible à vos consommateurs.

2 La charte graphique pour les produits multi-marché, France & Export

Ce qui change :

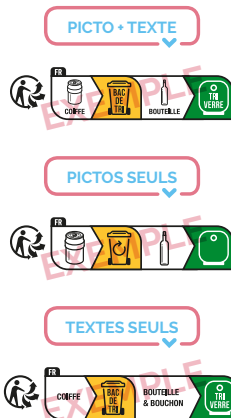
Le sigle « FR » est obligatoire dès lors que le produit est vendu hors de France. Il permet de signifier clairement que la règle de tri concerne le territoire français.



L'accroche « le tri + facile » ne doit pas être apposée si le produit est vendu hors de France.

Exemples concrets

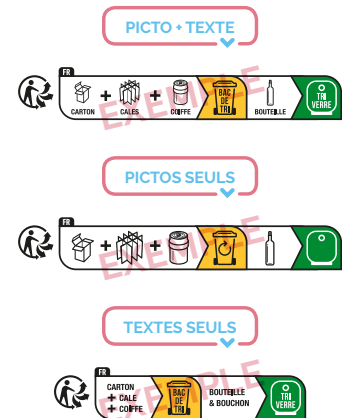
BOUTEILLE VIN TRANQUILLE :



BOUTEILLE EFFERVESCENT :



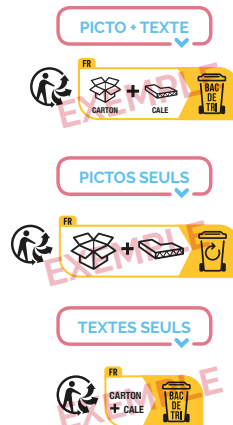
BOUTEILLE + CARTON :



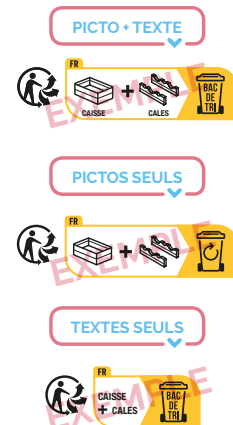
BAG-IN-BOX® (BIB) :



CAISSE CARTON :



CAISSE BOIS :



➤ 4 étapes pour construire votre Info-tri

1 Choix de la version adaptée à la mise en marché

Parmi toutes les déclinaisons proposées et utilisables au choix, une modularité adaptée à vos besoins :

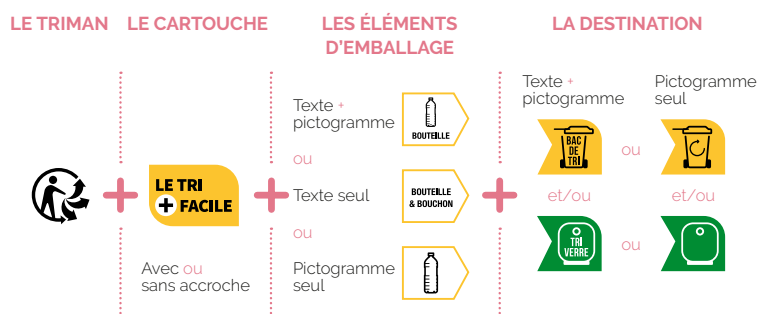
- **Emballage mis en marché en France uniquement** : version avec texte et/ou pictogrammes.
- **Emballage multilingue mis en marché en France et à l'étranger** : version sans texte avec pictogrammes et l'ajout d'un onglet « FR » obligatoire.

2 Choix chromatique

- **Couleurs** : retrouvez les couleurs à utiliser dans le guide de l'Info-tri.
- **Monochrome** : de la couleur de votre choix.

3 Composition de l'Info-tri

➤ 4 éléments à associer :



4 Choix du format

- 3 configurations possibles : verticale, horizontale ou bloc.
- 2 formats possibles : un format standard et un format compact.

Cette fiche reprend les éléments majeurs de la nouvelle signalétique de tri de manière non-exhaustive.

Pour en savoir plus, référez-vous au guide disponible sur l'espace client d'Adelphe (uniquement accessible pour les clients Adelphe).

Et pour finir :

➤ **TÉLÉCHARGEZ** sur monespce.adelphe.fr

le kit Info-tri comprenant un guide d'utilisation et les fichiers Illustrator de toutes les déclinaisons du marquage.

➤ Vous n'êtes pas adhérent Adelphe ?

C'est une obligation légale de contribuer à la fin de vie de ses emballages (article L541-10 et R.543-56).

Contactez nos équipes au 0 809 108 108 ou par mail entreprises@adelphe.fr pour vous mettre en conformité avec la loi et accéder au kit marquage.

Connectez-vous



monespce.adelphe.fr

Suivez-nous



[@AdelpheOfficiel](https://www.facebook.com/AdelpheOfficiel)



[@Adelphe_fr](https://www.youtube.com/@Adelphe_fr)

Contactez-nous



contact@adelphe.fr



0 809 108 108

service gratuit + prix appel

